

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 24 AVRIL 2018**

\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

*Communication de Monsieur Jean-François BUTTET, Trésorier de Vienne Condrieu Agglomération,  
sur le dispositif du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu*

N°	RUBRIQUE	DELIBERATION	RAPPORTEUR
1	ADMINISTRATION GENERALE	Election des membres de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : rectification du résultat du scrutin du 27 mars 2018	T. KOVACS
2	ADMINISTRATION GENERALE	Modification des statuts de Vienne Condrieu Agglomération : transfert de compétences complémentaires à la compétence GEMAPI pour la structuration de la gestion des rivières et de la lutte contre les inondations	T. KOVACS
3	ADMINISTRATION GENERALE	Dissolution du Syripel : Approbation des modalités financières et patrimoniales	T. KOVACS
4	ASSAINISSEMENT	Avenant n° 1 à la convention de traitement des eaux usées de la commune de Condrieu à la station d'épuration de St Alban du Rhône ( <i>convention consultable au dossier</i> )	A. CLERC
5	ENVIRONNEMENT	Déchets ménagers et assimilés : convention avec les communes pour l'implantation et l'usage de conteneurs enterrés pour la collecte de la fraction recyclable des déchets ménagers	B.LOUIS
6	RESSOURCES HUMAINES	Action sociale : modalités d'attribution des chèques cadeaux et chèques vacances	G. BANCHET

Précisions concernant les pièces jointes ou annexées aux rapports

*Dans une démarche de développement durable, une approche différenciée dans la transmission des pièces jointes aux rapports est pratiquée*

*Pour la bonne compréhension des conseillers communautaires, il est précisé que lorsque la délibération présentée en conseil communautaire comporte des pièces jointes, deux cas de figure sont possibles :*

- *Soit la pièce (convention, contrat, etc...) est précisée comme "annexée au rapport" : dans ce cas elle est transmise dans l'ordre du jour,*
- *Soit la pièce est mentionnée comme "consultable au dossier" : dans ce cas elle est à disposition des conseillers communautaires au Secrétariat Général et en séance*